



## Règlement du Trail de « La Sagittaire ».



### Article 1 : Epreuve :

Le trail de « La Sagittaire » est une course nature, éco-responsable, avec 90% de chemins avec un peu de dénivelé sur une distance d'environ 18 km.

Le départ s'effectue face au lycée G. BUDE, avenue Georges Pompidou sur la commune de LIMEIL-BREVANNES (94) et l'arrivée se situe au gymnase du Plateau, route de la Queue en Brie à SUCY-EN-BRIE. La course est ouverte aux licenciés FFA, FFCO et FF Triathlon. Les non licenciés peuvent s'inscrire à « La Sagittaire » s'ils sont munis d'un certificat médical.

Il n'est pas demandé de certificat médical pour les marcheurs car il n'y a pas de chronométrage officiel.

Un service de contrôle disposé tout au long du parcours, veillera particulièrement à assurer la régularité et la sécurité de l'épreuve. Tout accompagnement en VTT ou autre moyen est strictement interdit.

### Article 2 : horaires départ – Arrivée.

#### Coueurs :

*Départ* : Il sera donné le dimanche 8 novembre 2009 à 10h, au niveau du lycée G.BUDE à LIMEIL-BREVANNES (94), voie Georges POMPIDOU.

Les concurrents devront se placer sous les ordres du starter au plus tard 10 minutes avant l'heure de départ pour un briefing.

Les coueurs pourront se rendre individuellement sur le lieu de départ (parcours fléché). Il y aura néanmoins un départ groupé à 09h30 depuis le gymnase jusqu'à la ligne de départ à allure d'échauffement.

Les coueurs auront la possibilité de laisser un sac contenant leurs effets personnels sur lequel figurera leur numéro de dossard (sac fourni par l'organisation). Ce sac sera acheminé sur le lieu d'arrivée. Le dossard sera récupéré par l'organisation sur la ligne d'arrivée. Afin de récupérer le sac, le coureur devra annoncer son numéro de dossard et présenter sa pièce d'identité.

Il est recommandé de ne pas laisser d'objet de valeur dans le sac, s'agissant d'un service supplémentaire pour les coueurs, la responsabilité de l'organisation ne peut être engagée en cas de perte ou de vol.

*Arrivée* : Elle se situe au gymnase du plateau, route de la Queue en Brie à SUCY-EN-BRIE (94). L'arrivée se fera par le parc omnisports.

#### Marcheurs :

*Départ* : Il sera donné le dimanche 8 novembre 2009 à 9h, au gymnase du plateau route de la Queue en Brie à SUCY-EN-BRIE (94)°.

*Arrivée* : Elle se situe au gymnase du plateau, route de la Queue en Brie à SUCY-EN-BRIE (94). L'arrivée se fera par le parc omnisports.

### Article 3 : Renseignements.

Pour tous renseignements :

E.S.S. : 01.45.90.88.53

Olivier TRAYAUX : 06.60.60.45.47

[www.ess-athle.fr](http://www.ess-athle.fr)

OAHU : 01.56.74.14.56

Christophe BOIN : 06.21.09.65.78

<http://pagesperso-orange.fr/oahu/>

### Article 4 : Inscriptions.

Le droit d'inscription est fixé à 10 € Cette somme est à régler au moment de l'engagement soit en espèce, soit par chèque à l'ordre de l'E.S.S ou OAHU. Les bulletins d'inscription peuvent être envoyés à :

E.S.S. ou OAHU

9 ter rue M. Berteaux

94 370 SUCY-EN-BRIE

Les bulletins d'inscriptions devront parvenir à l'organisation avant le 6 novembre 2009.

Dans ce cas, les dossards peuvent être retirés au gymnase du plateau, le samedi 07 novembre entre 17h00 et 19h00 ou le jour de la course entre 08h00 et 09h00.

Pour toute inscription par correspondance, le coureur devra s'assurer que son inscription a bien été enregistrée en consultant les sites Internet des organisateurs. ([www.ess-athle.fr](http://www.ess-athle.fr) ; <http://pagesperso-orange.fr/oahu/> puis « liste des inscrits »).

Il est possible de s'inscrire sur place (gymnase du plateau), le samedi 07 novembre entre 17h00 et 19h00 et le jour de la course entre 08h00 et 09h00. Dans ce cas, l'inscription sera majorée de 2 € par coureur, soit 12 €.

**SANTE :** En application de l'article L.231-3 du code du Sport, tous les participants doivent être titulaires d'une Licence Athlé Compétition, ou Athlé santé Loisir ou d'un Pass'Running délivrés par la FFA ou, une Licence FFCO ou triathlon, pour les non licenciés, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de course à pied en Compétition datant de moins d'un an (ou photocopie).

**Aucun autre document ne pourra être accepté  
Pas d'inscription sans licence ou certificat médical**

Aucun dossard ne sera délivré si le droit et les formalités d'engagement n'ont pas été acquittés au moment de l'inscription.

### Article 5 : Annulation inscription

Les déclarations de forfait doivent être exprimées par lettre au siège des associations organisatrices avant le 31 octobre 2009, ensuite tout reste acquis à l'organisation

### Article 6 : Dossard

Les dossards devront obligatoirement être portés sur la poitrine et être bien visibles pendant toute la course. Pensez à vous munir d'épingles pour attacher votre dossard.

### Article 7 : Temps impartis, abandon (coureurs)

Le TRAIL DE LA SAGITTAIRE est une course à allure libre, le temps maximum est tout de même fixé à 3h30 pour des raisons de sécurité.

Le dispositif de la course sera levé à 13h30. (passage du serre-file pour dé balisage.)

En cas d'abandon, le coureur s'engage à prévenir ou faire prévenir l'organisation sans délai, afin d'engager des recherches inutiles.

### Article 8 : Ravitaillement

La course se fera en semi-autonomie, chaque coureur devra prendre en charge une part de son ravitaillement et s'il le juge nécessaire courir avec une réserve d'eau (porte-bidon, sac à dos etc.).

Deux points de ravitaillement en eau sont prévus aux environs des kilomètres 6 et 12.

« La Sagittaire », toujours dans un esprit éco-responsable, mettra à disposition des coureurs des gobelets recyclables sur les points de ravitaillement. A chaque ravitaillement, après usage de son gobelet, le coureur déposera celui-ci dans un conteneur. Il est bien évident que le gobelet peut être utilisé à plusieurs reprises par le coureur sur le même ravitaillement.

Les gobelets pourront ainsi être recyclés (<http://www.ecocup.eu/>)

La partie « solide » des ravitaillements ne sera composée que de fruits secs sans emballage, afin de limiter les déchets.

### Article 9 : Lots et récompenses

Lot aux 300 premiers inscrits.

Classement général homme, femme et par catégories : espoir, senior, Vétéran 1, Vétéran 2, Vétéran 3 et Vétéran 4.

Le lot prévu au classement par catégorie n'est pas remis au(x) concurrent(s) déjà récompensé(s) par le classement général.

Challenge uniforme : il est ouvert aux personnes qui souhaitent courir en équipe représentant une institution ou une corporation, et qui pour exercer leur profession, doivent revêtir une tenue uniforme. (militaire, police, pompiers, infirmiers etc...).

Les équipes qui s'inscrivent au challenge uniforme sont composées de 3 ou 4 coureurs. Dans le cas où l'équipe est composée de 4 coureurs, les trois meilleurs temps seront pris en compte afin d'établir le classement général du challenge uniforme. Si l'équipe est composée de 3 coureurs, les 3 temps seront pris en compte.

Afin d'être classée au challenge uniforme, l'équipe devra finir minimum à 3 coureurs.

Lors de l'inscription les coureurs, qui souhaitent participer au challenge uniforme, devront s'inscrire sous un nom d'équipe.

Le coureur qui s'engage dans une équipe, renonce à toute récompense qui pourrait lui être remise à titre individuel.

#### Article 10 : Résultats

Ces classements sont portés à la connaissance des participants par affichage après la course et seront disponibles sur les sites Internet :

[www.athle94.org](http://www.athle94.org)

[www.ess-athle.fr](http://www.ess-athle.fr)

<http://pagesperso-orange.fr/oahu/>

#### Article 11 : Assurance et responsabilité

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé, une préparation insuffisante ou en cas de vol.

#### Article 12 : Engagement, Charte

Par le seul fait de leur inscription les concurrents s'engagent à se soumettre au règlement. Ils acceptent l'exploitation par l'organisation des photos faites sur l'opération.

Ils affirment être pleinement conscients des risques liés à la pratique des sports sur routes ouvertes à la circulation.

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade.

Ils s'engagent à respecter l'environnement traversé, à suivre le parcours sans couper, ne pas jeter de déchets et à porter assistance à tout concurrent en difficulté.

L'esprit course nature commence avant tout avec le respect de notre environnement.

Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Ne jeter ni papier, ni emballage de barres, ni tube ... Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderont pas.

**Gardons l'esprit Trail.**

Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée.